



## **DECLARATION LIMINAIRE CTL DRFIP NORD 16 OCTOBRE 2019**

Le lundi 16 septembre, les personnels des Finances publiques se sont massivement mobilisés pour exprimer leur ras-le-bol face à une situation de plus en plus dégradée à la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) et pour exiger un renforcement du service public fiscal, financier et foncier.

Les taux de grève atteignent des niveaux inégalés depuis le conflit social de 2000 (grève dans les ex-directions DGI et DGCP). Cela confirme ainsi la forte mobilisation des personnels qui ont répondu à l'appel de l'intersyndicale DGFIP. Des taux records avec notamment : 78,95 % dans le Lot, 71% dans le Finistère, 66,5 % dans le Morbihan, 65,55 % dans le Gard, 60 % dans l'Orne et la Manche ou encore 56,4 % dans le Cantal.

Le Nord n'était pas en reste avec près de 44 % des agents en grève, à peine un tiers d'agents présents et 80 sites fermés.

La rébellion s'organise au fur et à mesure que la duperie du ministre est mise à jour. Le plan de communication axé sur "la pédagogie" que vous deviez mettre en place est vécu par les différents intervenants comme du mépris et de l'enfumage puisqu'il suppose que leur adhésion à ce projet est acquise grâce à vos explications.

Vous présentez aux agents le Nouveau Réseau de Proximité à dose homéopathique insistant surtout sur les mesures d'accompagnement de cette réforme et la garantie qu'ils pourraient rester sur leur poste grâce au travail à distance et aux antennes afin de calmer leur inquiétude mais vous faites semblant d'ignorer que le NRP, c'est avant tout des nouveaux métiers. Et donc une transformation complète de la DGFIP.

Avec l'annonce de 5775 suppressions d'emplois dans son ministère d'ici 2022 (1653 en 2020 ; 2161 en 2021 et 1961 en 2022) dont 4900 à la DGFIP, le ministre Darmanin montre une fois de plus sa volonté d'en finir avec notre administration fiscale, comptable et foncière considérant les agents comme taillables et corvéables à merci. En 2019, la DGFIP avait déjà perdu 30 000 emplois depuis sa création.

Les restructurations incessantes, loin de simplifier l'exercice des missions, les ont industrialisées, fragilisées et ont rompu leurs interdépendances et cohérences globales.

Avec le nouveau réseau de proximité (géographie revisitée), les suppressions d'emplois impactant les quelques services de pleine compétence qui subsisteraient vont accélérer la destruction pure et simple de tout le réseau, des missions, des droits et garanties des agents !

En tant que telles et associées aux suppressions d'emplois, les réformes aggravent continuellement les conditions de travail des agents, qui font preuve au quotidien d'une conscience professionnelle et d'un attachement au service public remarquable, de plus en plus souvent au détriment de leur propre santé.

Jeudi 03 octobre 2019, les syndicats de la DGFIP siégeant en formation CHSCT au CTR ont solennellement exercé au nom de l'ensemble des agents de la DGFIP un droit d'alerte conformément au décret 82-453 du 28 mai 1982 contre le directeur général pour rappeler l'irresponsabilité de poursuivre le projet de NRP, élément central d'un plan social qui détruit les missions, le service public comptable et fiscal de proximité tout en accentuant encore la dégradation des conditions de travail des personnels jusqu'à provoquer de lourdes conséquences pour leur santé physique et psychologique. L'intersyndicale a déploré la survenance, depuis le début du mois de septembre, de cinq gestes désespérés.

Avant de quitter la salle, elle a tenu à observer une minute de silence en mémoire des collègues qui ont mis fin à leurs jours sur leur lieu de travail. Le Directeur Général a fait le choix de rester assis pendant cet hommage. Dans certaines circonstances, les choix et les gestes ont pourtant un sens

L'urgence est donc au retrait pur et simple du plan Darmanin.

Dans le Nord dès l'annonce de la géographie revistée, des HMI ont eu lieu dans tout le département avec une participation inégalée des collègues, en exemple, plus de 400 agents étaient présents à la DRFIP le 3 juillet.

En intersyndicale complète, depuis l'été, des rassemblements et barbecues revendicatifs ont été organisés tous les mardis et jeudis .

En septembre, la contestation s'est amplifiée, marquée par la grève du 16.

Au regard de la mobilisation, les agents ont choisi de maintenir la pression sous forme de grèves par territoires;

-Le 23 devant la trésorerie hospitalière de Dunkerque (Présence d'élus et de nombreux collègues )

-Le 24 journée de grève et de manifestation interprofessionnelles pour la défense des retraites

**Cette nouvelle réforme des retraites que nos dirigeants veulent imposer entraînera une baisse généralisée du montant des pensions.** Elle entérine le principe de plafonner la part de la richesse produite consacrée aux retraites au niveau actuel (14 % du PIB), alors que les besoins vont augmenter autant que le nombre des retraités.

Le niveau des pensions devient une variable d'ajustement des comptes publics. Le système par point permet de baisser les pensions sans réforme et sans débat. La volonté des dirigeants de réduire nos droits est sans limite. Souvenons nous des réformes qui devaient « sauver » nos retraites : Balladur 1993, Fillon 2003, Sarkozy 2010 , Touraine 2014.

**Ce changement de système imposé par Macron répond avant tout aux exigences de la finance et de l'Union Européenne.**

Cette politique est particulièrement néfaste dans un contexte où le système souffre déjà de plusieurs milliards de manque à gagner au travers des exonérations de cotisations sociales pour les employeurs. Ne parlons même du manque d'effort en terme d'égalité salariale qui permettrait d'avoir plus de moyens.

Loin d'universaliser les droits, le gouvernement vise une baisse généralisée des pensions pour passer d'un système de retraite collectif et solidaire à des dispositifs individuels pouvant aller jusqu'à la capitalisation.

La preuve : la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) vient d'assouplir les règles des dispositifs d'épargne retraite et instaure le Plan d'Épargne Retraite en lieu et place des anciens dispositifs. Ce plan pourra recevoir, outre les versements individuels volontaires, les primes d'intéressements ou de participation.

Le but de cette mesure, entrée en vigueur le 1er octobre : encourager l'épargne retraite individuelle, le chacun pour soi et permettre aux spéculateurs de mettre la main sur des centaines de milliards d'euros qui leur échappent aujourd'hui. C'est le système des fonds de pensions dont l'argent est placé en Bourse, avec les incertitudes que cela génère pour les travailleurs.

Souvenons-nous en 2017, les travailleurs de la métallurgie de Cleveland sont contraints d'accepter des baisses de pensions jusqu'à 60%, leur fonds de pension n'ayant plus de ressources financières. Le statut des travailleurs ne change rien à l'affaire, plusieurs collectivités locales aux États-Unis ont procédé de même pour les pensions de leurs agents retraités.

Le journal Les Échos avait alors titré à ce sujet : « *Fonds de pension : la nouvelle crise qui menace les États-Unis* » ! Et c'est ce système que le gouvernement met en place petit à petit sous nos yeux !

**La CGT continuera à porter ses revendications, ses propositions d'amélioration de notre système de retraite et de son financement pour :**

- \* garantir le système de retraite par répartition, le seul juste et efficace, où une part de la richesse produite par les travailleurs sert à financer les pensions des retraités d'aujourd'hui
- \* le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement
- \* un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète de travail, quel que soit le régime de retraite et reposant sur l'ensemble de la rémunération
- \* l'évolution de la pension indexée sur le salaire moyen
- \* la décision du départ en retraite choix individuel du salarié
- \* un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants
- \* le droit amélioré au départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes en situation de handicap
- \* assurer un financement suffisant à chaque régime
- \* une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent

Après le 24, nos collègues ont continué de se mobiliser:

- Le 25 devant le CFP d'hazebroucq (site fermé, maire, presse)
- Le 26 devant la trésorerie municipale d'Armentières( site fermé, nombreux élus, presse)
- le 27 sur la Place d'armes de Douai(une trentaine d'élus, presse)
- Le 30 devant le CFP de Tourcoing(Site fermé, presse)
- Le 1<sup>er</sup> octobre devant le CFP de Roubaix(site fermé, presse, élu)
- Le 2 devant la DRFIP
- Le 3 devant la mairie d'Annoeullin (trésorerie fermée, une vingtaine d'élus, presse, les habitants)
- Le 4 devant le CFP de Lomme (site fermé, élu, presse)
- Le 7 à la cité administrative
- Le 8 devant la DRFIP
- Le 15 blocage du camion de la poste et blocage du centre d'encaissement

Vous avez présenté aux élus la carte de la géographie revisitée en essayant de démontrer qu'ils devraient être satisfaits d'un nombre de points d'accueil plus importants qu'auparavant. Au fur et à mesure de nos rencontres avec eux, ils comprennent que ce plan est mensonger et qu'on leur propose des services "low cost" là où ils avaient des services de pleine compétence.

De nombreuses motions sont adoptées à l'unanimité dans les conseils des collectivités.

Le rejet du projet Darmanin est d'autant plus fort dans les zones rurales comme en témoigne la motion de l'association des maires ruraux de France intitulée "Les maires ruraux ne sont prêts à acheter un lapin dans un sac", lors de leur congrès à Eppe Sauvage où nous étions d'ailleurs. (déclaration jointe à notre liminaire au cas où vous n'auriez pu en avoir connaissance).

Dans le Nord, nous avons rencontré des centaines de maires de toute obédience qui contrairement à votre propagande sont d'accord avec l'intersyndicale. Ils ont d'ailleurs adopté et vont adopter des motions de soutien pour le retrait du plan Darmanin. Seuls quelques uns marqués politiquement adhèrent à ce plan.

Les citoyens réagissent également négativement à ce projet et signent massivement les pétitions : certains exclus du numérique (25 % de nos concitoyens) ont besoin d'un accueil physique, immédiat, de pleine compétence et de proximité . Pour l'ensemble de la population le numérique ne peut être la seule réponse à leurs problèmes.

Même si le ministre Darmanin a affiché son mépris sur les taux de grève enregistré le 16 septembre 2019, le gouvernement a du faire quelques concessions : aucune trésorerie ne sera fermée sans l'accord des élus en 2020, prolongation de la période de "concertation" jusqu'à la fin de l'année.

Encore eut il fallu que cette période ait débuté !

L'emploi de ce terme polysémique et ambiguë n'est d'ailleurs pas anodin. D'après Hubert Touzard, un professeur émérite de psychologie sociale, "il y a parfois autant à perdre qu'à gagner à qualifier à priori de manière trop précise les interactions des acteurs dans le processus de décision et pour plaider en faveur de l'emploi flottant du terme concertation". Le Petit Robert précise d'ailleurs que ce mot a pris dans la vie publique un sens spécialisé de "politique de consultation des intéressés avant toute décision" ce qui correspond à faire équivaloir concertation et consultation.

Il n'est pas indifférent de choisir tel ou tel terme pour désigner , on n'engage pas la discussion et la recherche tout à fait dans les mêmes directions si l'on parle de « concertation, décision et environnement » que si l'on parlait de « débat public, décision et environnement ».

Nous dirons qu'il n'existe pas de terme qui ne soit porteur d'une certaine « charge métonymique ». D'autre part, si une école de pensée, ou les promoteurs d'un type de pratiques parviennent à faire adopter leur notion fondatrice à la fois comme une pratique précise et comme notion qui couvre l'ensemble du champ, elle acquerrait sur les autres un avantage décisif. Ainsi les débats dans un champ de recherche comme « concertation, décision et environnement » nous montrent régulièrement une certaine « pression métonymique » pour pousser au centre du champ telle ou telle notion essentielle : la délibération, la négociation, la communication, etc. Pour éviter tout malentendu, soulignons encore qu'il n'y a pas de notions utilisables ici sans charge métonymique, et le fait qu'il n'y a pas de débat significatif dans notre domaine sans pressions métonymiques. Encore faut-il que le champ fasse l'objet d'une régulation telle que les « coups métonymiques » des protagonistes contribuent à l'étendre et à le structurer de façon féconde, une régulation qui empêche de figer le débat. La notion de concertation, parce qu'elle offre toujours, par sa polysémie et son ambiguïté, la possibilité de ne pas figer une conception donnée, est précieuse pour cela.

Au total, on peut prendre la concertation comme le domaine de l'action (de la gestion, de la politique, de la décision, etc.) partiellement négociée, partiellement débattue et délibérée. Dans les systèmes d'action qu'examine le chercheur où que pratique le praticien, les négociations, les affrontements, les évitements, les coopérations s'enchaînent ou s'emboîtent de manière enchevêtrée. On ne peut fixer un dernier terme – par exemple, en analysant le système d'action comme une grande négociation, ou comme une formation coopérative de l'action – qu'en en payant le prix. En fixant un dernier terme, une analyse donnée reconnaît par là même qu'elle constitue une construction, une perspective parmi d'autres possibles – parmi d'autres, nécessaires, même – sur la situation étudiée. Elle institue un cadrage qui lui donne à la fois sa force propre, et ses limites.

A titre d'exemple, les travaux de Jean-Eudes Beuret et de ses collaborateurs se fondent sur une conception de la concertation proche de celle proposée par Hubert Touzard, centrée sur la coopération pour la construction et le traitement d'un problème. Sur cette base, ils étudient ce qu'ils nomment des « itinéraires de concertation », c'est à dire qu'ils isolent, dans l'écheveau des interactions, les séquences successives de développement d'une action en coopération. La force de telles analyses est de mettre en évidence des potentialités d'action coopérative même dans des contextes difficiles, et, par là, de venir en appui au lancement ou au développement d'initiatives de traitement coopératif de problèmes. Parmi leurs limites, citons simplement la suivante : la tendance à ne retenir, dans un cours d'action donné, que ce qui ressort comme coopératif. En laissant « hors cadre » d'autres aspects des stratégies des acteurs impliqués, en retenant essentiellement de la concertation ce que ces stratégies comportent de coopératif, on gomme leur ambiguïté et celle des situations.

C'est précisément la faculté de la concertation affichée à opérer ce gommage, à présenter comme franchement coopérative des pratiques franchement ambiguës, qui confère à cette notion une grande capacité à « flotter ». Par un apparent paradoxe, ne vouloir voir dans la concertation que la coopération, c'est se retenir de penser l'ambiguïté de la concertation et, grâce à cela, pouvoir utiliser cette ambiguïté à fond.

les notions de concertation, consultation, négociation, renvoient à des cadrages différents. Cadrages pratiques pour organiser des séquences d'interaction ; cadrages analytiques pour essayer de mesurer la portée de différents (inter)actions. Par exemple : une négociation multilatérale butte sur une difficulté ; on en suspend le cours pour organiser des consultations ; celles-ci consistent en recueil d'informations sur les positions des uns et des autres, mais aussi, notamment, en organisations de coalitions pour « pousser » et débloquer le problème. On pourrait prolonger l'exemple dans toutes les directions : nous sommes en présence de modalités d'actions – ou de points de vue analytiques – qui s'emboîtent, si l'on peut dire, de manière enchevêtrée. Et puisqu'il s'agit finalement de cadrage, le terme de concertation nous incite à une discussion sans fin

En résumé, pour la CGT, votre concertation n'est qu'un outil supplémentaire à la propagande gouvernementale .

De la même manière, vous nous avez convié à 2 réunions informelles pour ne rien annoncer depuis la diffusion de la NRP. Vous laissez croire aux agents qu'ils peuvent faire des propositions en ligne ou poser des questions, dans une quinzaine de jours vous allez nous proposer comme d'autres directeurs l'ont déjà fait une version 2 de la carte avec des modifications à la marge et vous nous convoquez aujourd'hui alors que nous sommes dans la phase de "concertation" traduisez "consultation" et non "négociation".

Le plan Darmanin s'inscrit dans la politique libérale du gouvernement comme l'illustre le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF) présenté ce vendredi 27 septembre.

Ce projet de loi de Finances s'inscrit pleinement dans la ligne des deux premiers budgets du quinquennat Macron : injustice fiscale et régression sociale.

Tout d'abord, il est toujours bon de le rappeler, mais les mesures adoptées en 2018 et 2019 (suppression de l'ISF, flat tax sur les revenus de capitaux, allègement de l'exit tax...) sont maintenues.

*Et le gouvernement continue et accélère...*

**Sa priorité** : baisser l'impôt sur les sociétés pour les grands groupes. Les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires verront leur taux baisser de 33,3 % en 2019 à 31 % en 2020, puis 27,5 % en 2021 et enfin 25 % en 2022.

Au global, la baisse d'impôt sur les sociétés en France devrait se chiffrer à 11 milliards d'euros sur le quinquennat.

Au deuxième trimestre 2019, les dividendes versées par les entreprises du CAC 40 ont battus des records (+ de 3,1 %, après déjà une hausse en 2018 de 14,3 %). La France est le plus grand payeur de dividendes en Europe et a vu leurs montants atteindre 51 milliards de dollars au cours du deuxième trimestre.

Bref, encore une mesure dogmatique et défavorable aux salariés. Pour une meilleure répartition des richesses, on repassera !

Les richesses produites par les travailleurs ne sont pas perdues pour tout le monde dans notre beau pays : si les salariés doivent se serrer la ceinture, la rémunération des actionnaires explosent avec le Record mondial des dividendes !

Riches de tous pays, réjouissez-vous ! Alors que la croissance stagne, voire recule comme ce sera vraisemblablement le cas en Allemagne au prochain trimestre, les détenteurs de dividendes sont à la fête. La société de gestion Janus Henderson a publié lundi son étude, reprise dans Le Monde du 20 août, sur les dividendes versés par les 1200 plus grandes entreprises pour le 2ème trimestre 2019. Elle rapporte que la bagatelle de 514 milliards de dollars a été versée. Les chiffres attendus pour l'année donnent le tournis : 1430 milliards de \$ devraient être versés au total par ces 1200 groupes, soit pratiquement la moitié du PIB annuel de la France.

La France championne d'Europe

Avec 51 milliards de \$ versés sur le trimestre par les sociétés du CAC 40, la France est championne d'Europe du versement de dividendes. Généreux, les  $\frac{3}{4}$  des groupes ont augmenté les versements aux actionnaires par rapport à l'année précédente. Rappelons qu'en 2018, 46% des bénéfices du CAC 40 avaient déjà été reversés à ceux dont les poches auront bientôt du mal à contenir le torrent de monnaie qui leur est déversé. C'est qu'entre dividendes record et cadeaux fiscaux de type suppression de l'ISF, il faut dire que la collectivité a le sens du chouchoutage pour les plus aisés.

Pour la CGT, l'impératif c'est de lutter contre le coût du capital

Les dividendes sont la manifestation la plus évidente du coût du capital. Au lieu d'augmenter les salaires, comme nous le revendiquons, ce sont à nouveau les plus riches qui se servent grassement sur le dos des salarié.es. Mais il faut ajouter au tableau le coût pour les finances publiques des exonérations fiscales et la stagnation des investissements privés qui maintiennent hors d'un emploi à temps plein 2 actifs sur 10. La conclusion est assez claire : nous ne pouvons plus nous permettre de subventionner le train de vie des plus riches. Par contre, cela démontre que nos propositions et revendications sont largement finançables comme par exemple la sécurité sociale intégrale, et donc la retraite, l'investissement dans l'industrie ou le renforcement des services publics !!

### *Baisse de l'impôt sur le revenu*

Le gouvernement envisage un abaissement de la première tranche de l'impôt sur le revenu : le taux de 14%, qui s'applique aux revenus compris entre 9 964 euros et 27 519 euros, va passer à 11%. Le seuil d'entrée de la tranche à 30% devrait, quant à lui, baisser à 25 406 euros contre 27 520 euros. Le gouvernement continue l'affaiblissement des impôts progressifs (comme l'impôt sur le revenu) tout en poursuivant la hausse des prélèvements non progressifs (TVA, CSG...).

Rappelons qu'un impôt progressif est un impôt dont le taux s'accroît avec le niveau de revenu ou de patrimoine et qui, du coup, touche davantage les riches que les pauvres

Donc pour plus de justice fiscale, on repassera !

### *Suppression de la taxe d'habitation*

Le budget 2020 acte la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. Pour rappel, l'impôt local portant sur les résidences principales sera définitivement supprimé pour 80% des Français les plus modestes l'an prochain. Cependant, c'est le plus grand flou sur le dispositif de compensation de la taxe d'habitation proposée par le Gouvernement. Aucune garantie sur la pérennité des ressources. De nombreux élu.e.s locaux pointent les risques d'affaiblissement des collectivités locales.

Bref, pour un financement juste des services publics locaux, on repassera !

### *Emplois publics toujours en berne*

Même si le gouvernement a apparemment renoncé à l'objectif de supprimer 120 000 postes dans l'ensemble de la fonction publique, il n'en demeure pas moins que le projet de loi de finances 2020 entérine, une nouvelle fois, de nombreuses suppressions.

Le ministère de l'économie et des finances devrait voir son budget baisser de 120 millions d'euros et perd près de 1 700 postes. Une diète qui va se poursuivre jusqu'à la fin du quinquennat avec plus de 5 700 postes supprimés jusqu'en 2022.

La Transition écologique devrait perdre plus de 1 750 postes en 2020 (soit -1,8 % de ses effectifs), et près de 5 000 sur trois ans jusqu'en 2022.

On voit bien quelles sont les priorités de ce gouvernement : baisser l'impôt des plus aisés et des grands groupes, et réduire encore les services publics, déjà exsangues.

Pour la lutte contre les inégalités, la fraude fiscale et le réchauffement climatique, on repassera !!

*Le problème, ce n'est pas le déficit mais l'insuffisance des recettes et de la réponse aux besoins.*

Loin de l'euphorie de la présentation du PLFSS 2019 qui annonçait un retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, la présentation faite par les ministres Darmanin et Buzyn laisse apparaître un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020 incluant plus de 4 milliards d'économies nouvelles sur l'assurance maladie.

Une aggravation du déficit qui s'explique avant tout par le choix du gouvernement d'amplifier sa politique d'exonération de cotisations sociales en ajoutant de nouvelles :

- exonérations sur les heures supplémentaires qui coûtent 1,8 milliard d'euros ;
- exonérations de cotisations sur la prime « exceptionnelle » jusqu'à 1.000 euros qui sera prorogée en 2020 ;
- suppression du forfait social sur l'épargne salariale dans les PME dans le cadre de la loi Pacte, soit 600 millions d'euros ;
- création d'un taux intermédiaire de la CSG des retraités, mesure qui n'a pas été financée.

À ces mesures s'ajoute la remise en cause du principe de non-compensation intégrale de ces exonérations, choix qui avait été fait lors de la présentation du PLFSS 2019. Ainsi, le gouvernement répercute directement les mesures d'urgences dans le déficit de la sécurité sociale, ce qui revient à faire payer ceux qui en bénéficient.

Pour la CGT, c'est le principe même des exonérations de cotisations sociales sans aucune contrepartie, ni sur les salaires, ni sur l'emploi, qui doit être remise en cause.

Par ailleurs, après 6 mois de grève des urgences, afficher un Ondam (objectif national des dépenses d'assurance-maladie) en croissance de 2,3%, plus faible que l'an dernier, est une véritable provocation.

La Commission des comptes chiffre elle-même à 4,4% la croissance spontanée des dépenses ce qui entraîne, de fait, des mesures d'économies devant représenter plus de 4 milliards d'euros.

Pour la CGT, la première urgence est d'ouvrir des lits en nombre suffisant, de créer des emplois et de revaloriser la valeur du point dans la fonction publique hospitalière (et non de se limiter à une prime réservée aux seuls personnels des urgences).

Pour financer ces mesures, la CGT propose de mettre fin à l'assujettissement des hôpitaux publics à la taxe sur les salaires, soit un montant de 4 milliards d'euros.

Le PLFSS intègre également des mesures préconisées dans le rapport Libault concernant la perte d'autonomie qui fera l'objet d'un projet de loi d'ici la fin de l'année. Ces mesures visant à indemniser les aidants.

Si cette mesure peut être importante pour les personnes concernées, elle ne constitue qu'un aspect du dossier de la perte d'autonomie. Pour la CGT, il importe avant tout de reconnaître la perte d'autonomie comme un droit nouveau dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

La branche Accident du Travail / Maladie Professionnelle présente, comme les années précédentes, un excédent. Cela rend possible, ainsi que le revendique la CGT, un ambitieux programme de prévention en faveur de la santé au travail ; l'exemple récent de Lubrizol démontre bien l'ampleur de ce qu'il y a à réaliser sur ces questions.

**Concernant la communication de notre Ministre Darmanin au sujet du Recouvrement de l'impôt. On ne trouvera pas d'autre mots qu' il s'agit d'une véritable arnaque .**

Le Ministre Darmanin se vante depuis quelques semaines, que le prélèvement à la source a permis à l'État de collecter 2 milliards d'euros supplémentaires. Il en conclut que ce système améliore le recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Aucun élément interne à la Direction Générale des Finances Publiques, ne permet de constater ce gain. Au contraire, aujourd'hui nous sommes face à une grande période de régularisation qui concerne près de 3 millions de foyer fiscaux.

Cependant, il ne s'agit pas d'une surprise pour la CGT Finances qui a combattu et combattra ce mode de paiement pour de multiples raisons, et particulièrement parce qu'avec le prélèvement à la source c'est « **on paye d'abord et on discute après** ».

Ainsi, le système est conçu, comme dans les autres pays appliquant la retenue à la source, pour que l'extrême majorité des contribuables versent trop et attendent ensuite un remboursement de la part de l'administration fiscale. « Dans la grande majorité des pays, des régularisations sont nécessaires en fin d'année, principalement dans le sens d'un reversement de trop perçu aux contribuables (...) Du fait de la croissance des sommes recouvrées d'une année sur l'autre et des délais à prévoir pour le remboursement du trop-versé, un tel système serait susceptible de procurer à l'État un avantage en trésorerie important. » (Rapport Sandra Desmettre Conseil des Prélèvements Obligatoires 2012).

C'est pour ces raisons que certains États ont commencé à instaurer le prélèvement à la source il y a un siècle.

Et c'est pour cette raison aussi que le ministre Darmanin a annoncé il y a quelques mois la suppression de l'obligation de déclaration de revenu en 2020. En absence de déclaration, les contribuables ayant trop payé (l'immense majorité) ne seront pas remboursés.

**Un système qui au final ne fait pas payer tous ceux qui doivent payer, mais fait payer la plupart du temps trop et en avance est un système injuste !**

Le ministre Darmanin feint de croire que les contribuables ont payé cette année leur impôt sur les revenus 2019. Rien de plus faux, ils ont été ponctionnés sur leur revenu 2019, mais le montant de l'impôt sur les revenus 2019 ne sera connu qu'à l'été 2020 !

Les ministres successifs nous ont mentis sur le décalage qui existe toujours avec le prélèvement à la source dans tous les pays où ce système de paiement de l'impôt est en place.

Les chiffres les plus farfelus ont été mis en avant ces derniers jours. Pour rappel, le taux de paiement des impôts des particuliers était de plus de 98%.

Il est aujourd'hui impossible d'avancer un quelconque taux de recouvrement, du fait du paiement définitif de l'impôt sur les revenus 2019 en 2020 (existence de crédits d'impôts non intégrés dans le prélèvement à la source, changement de situation familiale...)

Par ailleurs, le nombre d'entreprises reliquataires ou en procédure judiciaire, nous laisse plutôt craindre des difficultés de recouvrement accrues.

Concernant l'ordre du jour modifié de ce CTL, l'ensemble des points entraîne une détérioration significative du service public de proximité et des conditions de travail des agents.

Nous constatons que les documents fournis sont plus que sommaires et ne nous permettent pas d'exercer notre mandat de manière optimum.

De plus nous dénonçons votre double discours, les informations données aux agents lors des réunions sont différentes de celles contenues dans les documents.

Nous vous le démontrerons lors des débats.

Pour la CGT, nous exigeons le concours du CHSCT afin d'éclairer nos votes sur le point numéro 2 sur la fusion des SIP et le point numéro 4 modification des horaires d'ouverture des SIP ainsi que sur l'accueil sur rendez vous.

Nous appelons tous les agents de la DRFIP à rester mobilisés

Pour le retrait du plan Darmanin

Tous en grève le 14 novembre